

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 50 (1912)
Heft: 44

Artikel: On ne fife plus !
Autor: Mérine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-209024>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasestein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



TROIS MOIS GRATUITS

Les nouveaux abonnés au **Conteur**, à partir du 1^{er} janvier 1913, recevront **gratuitement** ce journal durant le **quatrième trimestre 1912** (octobre à fin décembre).

OUCHY

Il y a quinze jours a été signé, à l'hôtel Beau-Rivage, à Ouchy, le traité de paix dit « traité de Lausanne », qui a mis fin à la guerre que se faisaient depuis une année l'Italie et la Turquie, à propos de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque. Les journaux du monde entier ont annoncé cet événement. Nous le mentionnons ici, non pour nous livrer à des considérations politiques dont les lecteurs du *Conteur vaudois* n'auraient cure, mais parce qu'il nous fournit l'occasion de dire quelques mots du *Pirée lausannois*, sur qui pendant plusieurs semaines s'est portée l'attention universelle.

Ouchy demeura très longtemps une toute petite bourgade de pêcheurs et de cultivateurs. Son nom lui vient des *ouches* ou *oches*, jardins-vergers que possédaient en ce lieu les premiers habitants de Lausanne. De vieux documents l'appellent *Oschye*, *Ochye*, *Ochie*. Durant un certain temps, la partie la plus proche du lac porta le nom de Rive, ainsi que dans d'autres cités riveraines du Léman (Nyon, Genève, Thonon, Evian, etc.) et la porte lausannoise au haut de la rampe de la Grotte, par où l'on descendait au port, s'appelait la porte de Rive.

La haute tour carrée, donjon du moderne château-hôtel, est le seul vestige des constructions du moyen âge digne d'intérêt. Elle faisait partie d'un château bâti vers 1170 par l'évêque Landri de Durnes, détruit peu de temps après par le comte Thomas de Savoie et réédifié par le successeur de Landri, l'évêque Roger. Nombre de chefs du diocèse y résidèrent; quelques-uns de leurs actes sont datés du château d'Ouchy. La grande tour renferma les archives de l'évêché jusqu'à la Réformation. Etant tombé en ruines sous les Bernois, l'édifice, sauf le donjon, fut démolí vers la fin du xviii^{me} siècle et remplacé par des constructions basses abritant la douane et la gendarmerie. Le peintre Charles Vuillermet a conservé la physionomie de ces bâtisses dans son album du Vieux-Lausanne. On la retrouve aussi dans divers tableaux et estampes.

« Le port d'Ouchy, quoique très fréquenté dès le commencement du xviii^{me} siècle, n'offrait aucun abri aux barques, dit l'historien A. de Crousaz. C'est pourquoi on dressa, déjà en 1718, le plan d'une digue; mais on n'y donna pas de suite. En 1773, les bateliers en établirent une petite, à leurs propres frais; cet ouvrage, peu solide, se dégrada bientôt. Les maîtres

bateliers demandèrent, en 1790, au gouvernement l'autorisation de construire un môle en pierre; LL. EE. se décidèrent alors à le faire exécuter elles-mêmes. On adopta le plan de M. Cèard, ingénieur français, à Versoix. Cette jetée, d'une longueur de 48 toises de 8 pieds, fut construite toute en pierres de Meillerie. Le nouveau port, d'une superficie de 2200 toises, pouvait abriter environ 25 barques; il fut achevé au bout de trois ans, en 1793, au moyen d'une dépense de 42,000 livres.

» Ce port fut immédiatement assigné pour station à la flotille de guerre que le gouvernement entretenait sur le lac Léman. Depuis que le duc de Savoie était rentré en possession du Chablais et du Pays de Gex, les Bernois durent songer à avoir des bateaux, soit pour défendre le Pays de Vaud, soit pour maintenir la communication avec les Genevois. D'accord avec les derniers, LL. EE. firent construire, de 1665 à 1672, deux galères et une autre barque, appelées *les Grands Ours* et *le Petit Ours*; elles étaient armées de 14 canons; les deux premières pouvaient porter chacune 300 à 400 hommes, y compris l'équipage; les matelots étaient fournis par les localités riveraines et pris dans le nombre des bateliers, qu'on munissait de fusils, pistolets, coutelets et rondaches, soit petits boucliers. Le commandement des barques fut confié à Jean Geoffrey, seigneur du Torrent, réfugié français, ancien officier de marine à Toulon. Il dirigeait aussi une école de navigation à Morges, destinée à former des aspirants.

» Ces barques étant, déjà en 1687, si dégradées qu'il aurait fallu les remplacer, on changea de système. Les fermiers qui avaient obtenu le droit exclusif du transport des marchandises, s'engagèrent à construire des bateaux que le gouvernement pouvait louer en cas de besoin. La barque Panchaud était de ce nombre. Le marquis Duquesne fut souvent consulté pour ces travaux, ainsi que pour la construction du port de Morges.

» Les rapports avec la Savoie s'étant beaucoup améliorés, on négligea bientôt la flotille; les troubles de Genève, en 1782, en firent de nouveau apprécier l'utilité. Le colonel Auguste de Crousaz, qui avait fait deux campagnes sur mer et assisté au siège de Gibraltar, ayant été nommé commandant de la flotille, en 1793, s'occupa de sa réorganisation. L'année suivante, il avait porté l'effectif des officiers, sous-officiers et canoniers-matelots à 450, formant trois divisions. L'arsenal, qui se trouvait à Chillon, contenait 12 canons de 4 livres, des fusils et des munitions nécessaires. Mais le général de Weiss ne sut tirer aucun parti de ces moyens de défense en 1798.»

La flotille de guerre des Bernois ne semble pas avoir donné une bien grande importance à Ouchy. Jusque vers le milieu du siècle dernier, le hameau ne s'agrandit guère. Le mouvement des voyageurs y devint plus marqué cependant à partir de 1823, année où le premier bateau à vapeur navigua sur le Léman. En 1847 fut cons-

truite l'usine à gaz. Un premier quai, adossé à une partie de la jetée, vit le jour entre 1855 et 1860, en même temps qu'une place publique et que l'hôtel Beau-Rivage. En 1877 fut inauguré le chemin de fer funiculaire Lausanne-Ouchy, appelé populairement « la ficelle ». En 1888, la Compagnie de navigation installa ses chantiers à l'ouest du port et établit un bassin pour abriter ses vapeurs. Dès lors, les transformations marchèrent grand train et changèrent considérablement l'aspect du hameau. Ce furent, en particulier, la création d'un parc, dit « jardin Dapples », due à la générosité de l'ancien syndic de ce nom; la construction d'un quai-promenade, allant jusqu'à la tour Haldimand, sur une longueur d'un kilomètre, l'élargissement de la rue principale, pour permettre la pose des voies du tramway, la construction de nouveaux hôtels et, au nord d'Ouchy, d'un très grand nombre d'habitations, qui font de Lausanne au lac un des quartiers les plus peuplés de la ville et aussi l'un de ceux qui ont les préférences du monde cosmopolite.

Il a suffi ainsi de peu d'années pour rendre méconnaissable l'endroit calme et rustique où Byron écrivit son *Prisonnier de Chillon*, où naquit Vinet et où mourut Eugène Rambert, le poète des *Gruyériennes* et des *Alpes suisses*.

Au milieu de ces métamorphoses, seuls les bateliers et les pêcheurs n'ont pas changé. Ce sont toujours les bonnes gens d'autrefois, bronzés par la vie au grand air, vivant simplement, ayant leur franc parler, la répartie prompte, et restant extrêmement attachés à leur coin natal. L'un d'eux nous confiait récemment qu'il ne montait en ville qu'une fois l'an, le soir de la Saint-Sylvestre. Si les pêcheurs de l'autre côté de la gouille ne leur faisaient pas une redoutable concurrence, ils s'estimeraient les plus heureux mortels du monde.

ON NE FIFE PLUS !

A LAUSANNE, du moins. Jadis le *Conteur* publia un spirituel article du non moins spirituel Jean Zink, commençant ainsi : « On fife ! C'est encore un bon vieil usage qui disparaît. » Qui a disparu, ajouterons-nous. Aussi bien, puisque ce vieux mot ne figure pas dans Larousse, sommes-nous obligés de dire à ceux qui pourraient l'ignorer, que : **fifer** (on dit à Genève *fifrer*) exprime l'action d'absorber par succion un liquide au moyen d'un tube creux ou fétu. Si ma définition sent un peu l'Ecole normale, elle a au moins le mérite de la précision.

Il y a quarante ans, à Lausanne, le mot *fifer*, sans autre adjonction, employé en septembre et octobre, signifiait : absorber du moût. Comme un récent *Conteur* l'a exposé, on voyait autrefois des vignes aux abords immédiats de Lausanne, il y en avait même en pleine ville, et des pressoirs fonctionnaient en différents quartiers : à la Riponne, à la Cité, au Valentin et ailleurs.

Quand octobre arrivait, la grande préoccupa-

tion des gamins était de se procurer une *fife*. Ceux qui avaient quelque argent se payaient un tuyau en caoutchouc que l'on pouvait rouler et mettre facilement en poche. C'était pratique et pas encombrant. Ceux qui manquaient de « pécune » — c'était le plus grand nombre — allaient, au risque de se rompre le cou, chercher sur un noyer une pousse bien droite de l'année; une fois en possession de la tige convoitée on la perçait, dans sa longueur, au moyen d'un fil de fer, ce qui se faisait facilement.

Le « *fifage* » au moyen de macaronis fut abandonné de bonne heure. Le macaroni se ramollit vite et tombe dans la « tîne ». Il n'a pas été démontré que ces débris de pâtes alimentaires, qui fermentent avec le moût, améliorent la qualité du vin.

Alors, on prenait son fêtu, d'un air candide, et l'on allait rôdasser autour des tînes, à la porte des pressoirs, guettant le moment propice, tandis que le personnel était occupé, pour introduire l'engin fifeur dans le moût et l'on aspirait avec délice le liquide sucré. Et le plaisir était augmenté de la crainte de se laisser pincer. Aussi, à la Cité, on avait moins de plaisir à fifer au pressoir Secrétan qu'ailleurs, parce que l'excellent homme qu'était le forestier Secrétan laissait volontiers les gamins fifer leur saoul et ainsi on n'avait plus le souci d'être attrapé, lequel donnait tant de saveur au liquide.

À la Riponne, où s'élève le Palais de Rumine, se trouvaient les pressoirs de la Commune, là il n'y avait pas grand chose à espérer, les tînes étant gardées par des *gapiions*; à quelques rares moments, entre midi et une heure, et encore...

Aujourd'hui, on ne fife plus, ou plutôt la *fife* est transformée, selon Jean Zink, les banques, les assurances, les impôts sont autant de fêtus introduit dans des tînes des particuliers et des contribuables. MÉRINE.

PRÉSENT ET PASSÉ

MONSIEUR Maurice Muret, dans un article intitulé *La littérature de la Suisse française*, commente une récente brochure d'un écrivain fribourgeois, d'entre les jeunes, M. René de Weck. Cette brochure a pour titre : *La vie littéraire dans la Suisse française*.

Les opinions de M. Muret concordent passablement avec celles de M. de Weck.

La brillante pléiade de jeunes auteurs dont se réjouissent aujourd'hui les lettres romandes est, en général, fort bien traitée par MM. Muret et de Weck. Personne, croyons-nous, ne songe à disputer avec eux sur ce point. Ou, peut-être, en revanche, quelque désaccord pourrait se produire, c'est touchant les jugements par trop sévères, semble-t-il, qu'ils portent sur certains de leurs aînés dans la carrière.

La critique — du moins c'est admis — n'est point tenue à des ménagements; elle dit ce qu'elle pense. Il paraît toutefois qu'un peu plus de révérence à l'égard d'auteurs qui ne sont plus, qui ont eu leurs jours de notoriété et qui, quoiqu'on dise, sont parmi ceux dont le pays peut s'honorer, ne serait point un tort, au contraire.

Que nos jeunes écrivains aient de la vie, de leur art, de toutes choses, enfin, une conception différente de celle de leurs aînés, cela n'a rien que de très naturel et de très respectable. Le monde change; il évolue. Sont-ils plus près de la vérité que ceux qui les ont précédés? Qui le pourrait dire? Là n'est pas, d'ailleurs, la question. Il suffit que leurs œuvres soient pour le fond, comme pour la forme, l'expression sincère de leurs sentiments, de leur vision des choses, de leur tempérament.

Mais est-il bien nécessaire, pour affirmer leur

juste réputation et marquer mieux l'étape, que les jeunes sapent sans pitié des réputations antérieures, qui ne sauraient nullement leur porter ombrage?

En traitant aussi cavalièrement leurs aînés, ils font un affront gratuit, non seulement à la mémoire de ces écrivains, mais aussi à celle des personnes qui ont aimé ceux-ci et qui, à une époque dont les jeunes ne peuvent pleinement juger, ont trouvé dans les œuvres de leurs contemporains l'écho de leurs sentiments propres.

Étaient-ils donc tous des profanes, des ignares, enfin, ceux qui trouvèrent quelque charme et quelque valeur aux écrits de ces morts, aujourd'hui si malmenés? À présent, encore, parmi les personnes qualifiées pour se prononcer en pareille occurrence, il en est qui ne partagent pas du tout, sur ce point, l'opinion des jeunes. Ces personnes sont-elles aussi à côté du bon chemin?

Une époque ne peut-elle briller de tout son éclat qu'en éteignant le rayonnement plus ou moins lointain et plus ou moins grand des temps qui l'ont précédée?

Les justes succès de la jeunesse sont-ils donc si jaloux du passé?

Ah! sans doute, dans l'œuvre de la plupart des écrivains et artistes il y a beaucoup à élaguer; petit est le tribut de la postérité. Mais quelque maigre soit-il, ce tribut, il ne faut point en refuser le légitime bénéfice à son auteur.

Et puis, peut-on jamais nier complètement et quelque soin qu'on prenne à la dissimuler, la part qu'il y a dans notre œuvre de l'héritage du passé? Ne serions-nous plus les fils de nos pères?

Enfin, sait-on ce que nous réservent l'avenir; sait-on ce que le jugement de la postérité sauvera de notre époque de production intellectuelle à outrance? J. M.

LO TCHIARLATAN D'ADO

(Patois du Pays-d'Enhaut.)

AOUNA faire d'Ado lai avai on tchiarlatan que fajaï contiuranche i maidzos, i fermachiens, i vétérinéros et a ti cllaux que fant état de n'un m'é chavaï quiet lè-j-autros por lau teri lau batzès... E'èthai brancà chu di-j-égras drai déiant ouna baracà coumun ella di-j-écoual-larés et di redzerdzallarés dé panais et bouailavé tant que pouiaï.

« Mé bravés dzeins, veni vers mé, pour ou'n étü naoù vo vouaro dé totés lés maladis que vo puchi avai. Que chaï lo dragon, lo vibron, la tatche, lo mallet, bllan ou bin blu, lè-j-avérous, lo décret, lés piaous, lés pudzes, la rampa, lo régniâ, l'éthoir, lo chotha-graf, la iouâa, et lés déialés, vouaro tot, mimameint cllaux que chont pas malados, mà que lo pourrant déveni. »

Adan lai avai inque on chertun farcheur d'Ormont-déchu, dou côté de la Mouraie, qu'éthai à nom Dzegnottet, et que lè cognéchaï totés quiet lés bounés. Chè peincha: « T'unlévaï por on meinteur, m'è prinjé che pu m'achteni de lai-j-un dzuï ouna. » Va vers lo tchiarlatan, un fajeint état d'ithré tot règremi et tot capot et lai dit:

— Vigno dan vers vo po ithré vouari, ma craio pas que vo m'è puchi gros féré. Vaidé-vo, chu tant mijerablo; pu pas mé vivré dunche. Peincha-vaï, iè très maladio.

— Lés quén'aus? que fà lo tchiarlatan.

— Et bun, chu meinteur, iè rein m'è dè Job, et iè perdu la mémoire.

— Diablo, dè dou chérieux; enfin i-èchérif tot paraï de vo vouari, ma chein vo cothéret dou-j-étius. Che chein vo vâ, reveni dein demihauora, i mé faut on momeint por vo j'-uncotzi vouthra michtion.

— D'accor, fa Dzegnottet, révundri dein ou'n haoretta.

Oun' haôra aprî, Dzegnottet r'è-j'arroué vers lo tchiarlatan.

— Ah! vo vaitze, que lai fâ che-ti-che, diuch-tameint vouthron remaidzo dè fournaï, dè enco tot tzo: Vu vo deré chein que lai-a. Dou grans dè triakche, ou'n' echerupule d'ui d'echerivichos, on par dè grans dè lathi dè bouna, et por lo richta, i dè dè l'onguant minérô, iô l'oir et l'erdzeint né chont pas tsuï. Vo j'un prindrai ti lè dzors ouna coudératzetta à café déiant lo goutâ; chein vo révouéré epai on bocon l'appétit, ma vo j'unquietà pas. Ora, no veint tot tsô vo féré avallâ la rachion dè voué.

Lo tchiarlatan pouaïjé dein on toupenatzet bllan ouna coudérâ dè la michtion et la pré-jeinté à Dzegnottet.

L'Ormonnai clou lè juïs, aouvré on mor co ouna bornette dè forni, et ché fetzé la coucli su la linvoua.

Ma, ma fai, lo remaidzo ché trova on bocon iô. Lo pouro Dzegnottet ché bouta aprî lo rein-dré un fajeint di menés d'unfer. On coup qué r'è-j'avai chon choello, ché révire contré lo tchiarlatan:

— Dzancon dè pur, dè caion et dè mônet que t'i; dè de la... de la... de la drudze.

— Ton diuchto, moun' ami, et vo vaidé que da fai effet; primo, vo dités la veretâ, chécondameint vo-j'ai retrouvâ lo got; et, porquant à la mémoire, craio que vo vo-j'-achovundrai tota vouthra ia d'avai medzi dè mon remaidzo.

Di chti coup, Dzegnottet da lèchi les tchiarlatans tranquilles. (Le Progrès.)

(Transmis par Pierre d'Antan.)

LA VRAIE

LORSQU'ON se met à donner l'origine de certaines paroles historiques ou de certaines locutions populaires, l'imagination a beau jeu. Chacun y va de sa version, plus ou moins vraisemblable, plus ou moins spirituelle, et qui, naturellement, est la « bonne, l'authentique », sinon l'unique.

Pour en contrôler l'exactitude: va-t'en voir s'ils viennent, Jean!

Ainsi, par exemple, la phrase fameuse: « Après vous, messieurs les Anglais! » Vous la connaissez, n'est-ce pas?

Et bien, d'aucuns prétendent, avec une conviction, très contagieuse, ma foi, que cette phrase date de la bataille de Fontenoy et qu'elle fut prononcée par le comte d'Auteroche, commandant des gardes françaises, en réponse à une proposition de lord Hay, invitant les Français à tirer les premiers.

C'est là, certes, une version très plausible, très élégante, à coup sûr. Son petit air chevaleresque est bien pour lui conquérir les suffrages.

Mais qui de nous était là, pour pouvoir nous certifier l'exactitude de l'incident et celle de la phrase?

Allons, ceux de Fontenoy, trois pas en avant!...

Personne ne bouge?... Alors?...

Alors... la version reste donc contestable, en attendant!...

En attendant, la vraie, la voici. On peut au moins la contrôler, celle-ci.

On sait que la plus grande partie du thé que nous buvons sur le continent nous vient de Chine ou de Ceylan, non toutefois sans faire un petit détour par l'Angleterre.

Or on sait aussi — ou l'on ne sait pas — que certains de ces thés subissent, paraît-il, en Angleterre, une première infusion, dont se délectent, paraît-il, les fils de la « perfide » — pour quoi perfide? — Albion. Ils estiment sans doute que nous ne sommes pas de taille à déflorer ces thés; ils seraient trop forts pour nous.

Après cette première infusion britannique, on fait sécher le thé, on l'enveloppe de papier d'étain, on en confectionne d'élégants paquets à destination du continent. Et nous payons et buvons ce breuvage pour du thé de Chine ou de Ceylan, « d'importation directe ».